

S I E V O Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour le Développement de l'Est du Val d'Oise	MOTION <u>Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie</u> Nombre de délégués en exercice : 48 Présents : 26 Votants : 26 <i>(feuille de présence annexée)</i> <i>Adoptée à l'unanimité</i>
<u>DEPARTEMENT</u> VAL D'OISE	

COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 03 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi trois décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du SIEVO se sont réunis au siège du Syndicat sur convocation du Président en exercice.

EXPOSE

Le Comité syndical souhaite à nouveau se prononcer sur la question du projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie », plus communément appelé liaison « Creil-Roissy ».

Réseau Ferré de France, a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour la création de cet ouvrage bien que les élus du territoire se soient déjà prononcés contre.

Bien que RFF aborde ce projet sous le prisme d'une liaison nationale entre Amiens et Roissy (7 allers-retours par jour), il est évident que cette ligne servira avant tout aux migrations pendulaires entre Creil et Roissy.

Alors que les élus du SIEVO se battent pour la création du barreau ferroviaire de Gonesse, accessible depuis le Nord et le Sud afin de satisfaire les besoins des populations de Picardie, de l'Est du Val d'Oise et de Seine Saint-Denis, RFF nous propose de permettre aux salariés picards de se rendre sur la plateforme en TGV et aux franciliens d'être rabattus en bus (aux frais des collectivités) vers la gare de Survilliers-Fosses pour faire une correspondance, deux fois par heure, vers l'aéroport au moyen de TER qui n'auraient même pas l'assurance de circuler puisque non prioritaires en cas de concurrence lors de l'attribution des sillons.

Réseau Ferré de France ne semble pas réaliser les nécessités sociales dans cette partie de l'Île-de-France, proche de l'aéroport. Les taux de chômage sont parfois très élevés bien que les niveaux de qualification des populations locales correspondent aux emplois à pourvoir sur Roissy-CDG. Du fait de l'impossibilité de se rendre sur la plateforme en moins d'une heure, les valdoisiens ne constituent que 12% des actifs travaillant sur le site, alors que des garanties d'embauches avaient été obtenues pour atteindre le chiffre de 20%.

A l'inverse, le gestionnaire d'infrastructures continue de promouvoir ce projet discriminant pour les habitants de nos villes, qui risque de compromettre la

création du barreau ferroviaire de Gonesse et dont le tracé exact n'est toujours pas parvenu aux élus alors qu'il est prévu que leurs villes soient défigurées par cette voie nouvelle.

Pour toutes ces raisons, le Comité syndical réaffirme avec force son opposition à la création de la liaison « Creil-Roissy » et son soutien à la mise en œuvre urgente du barreau ferroviaire de Gonesse, moins coûteux, moins discriminant pour les populations déshéritées de notre territoire, et plus respectueux de l'environnement.

DELIBERATION

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Comité syndical

APPROUVE les termes de la motion ci-dessus prononcée.

CHARGE le Président de transmettre la présente motion à Monsieur le Sous-Préfet en résidence à Sarcelles.



Fait à Roissy-en-France,
le jeudi 03 décembre 2009
Le Président,

Patrick RENAUD.